



La Lettre

de Monica MICHEL, Députée de la 16^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône

Arles, Istres Nord, Miramas, Tarascon, Saint Martin de Crau, Fontvieille, Saint Etienne du Grès, Saintes Maries de la Mer, Boulbon, Mas-Blanc-les-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mézoargues

« Le combat n'est pas terminé ! »

Mesdames, Messieurs,



Après 55 jours de confinement, notre pays entame son déconfinement progressif. Mais les risques restent élevés. Même si nous sommes sur la bonne voie avec plus de masques, plus de tests et moins de décès, nous devons faire preuve de discipline collective pour éviter de nous exposer à un virus qui reste largement méconnu et pour lequel aucun vaccin n'existe à ce jour. Continuons à respecter les gestes barrière, la distanciation physique, à prendre toutes les précautions dans nos déplacements, notre travail, nos activités. Retourner en confinement porterait un coup bien plus dur à notre pays, à son économie et donc à tous les Français.

L'information de chacun est cruciale. Par cette Lettre notamment, je continuerai à vous informer des lois que nous votons et des initiatives que nous portons pour réussir ensemble face au Covid-19.

Le combat n'est pas terminé !

Mon action au quotidien

Retrouvez les toutes dernières informations sur mes actions menées pour notre circonscription en **page 2**.

Écho de l'Économie

Retrouvez dans cette rubrique les dernières mesures pour soutenir l'Économie et nos entreprises en **page 3**.

Informations locales

Retrouvez l'actualité locale en **page 4**.

Mobilisés à vos côtés

Les coordonnées de mon équipe en **page 5**.



Liens utiles :

C.P.A.M : [en cliquant ici](#)

C.A.F : [en cliquant ici](#)

Mon action au quotidien



Plan de 20 millions en faveur du vélo et des mobilités actives

Le déconfinement progressif de nos territoires étant désormais engagé, nous devons mettre à profit la période actuelle pour reconsidérer, chacun à son échelle, la manière dont nous envisageons localement la mobilité et mettre l'accent sur les modes de déplacement doux.

Doté de **20 millions d'euros**, le plan prévu par le Gouvernement pour favoriser le vélo a été bâti en partenariat avec la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Il est ainsi prévu pour les particuliers un forfait de 50 euros HT pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés.

Il suffira de se rendre chez un réparateur référencé pour remettre en état son vélo sans rien déboursier si la réparation coûte moins de 50 euros. Le réparateur sera ensuite remboursé. Ce forfait sera également applicable pour des réparations ou l'achat d'un vélo dans un des 250 ateliers vélos participatifs et solidaires.

Par ailleurs, des formations gratuites de remise en selle pour (ré)apprendre à circuler en sécurité, individuellement ou en petit groupe seront également proposées.

Vous pouvez retrouver la liste des réparateurs agréés ainsi que toutes les informations utiles [ici](#).

Je rappelle aussi que dans la loi d'orientation des mobilités que j'ai votée, il est prévu un forfait mobilités durables de **400 € par an pour les salariés**. Effectuant leur trajet domicile-travail en vélo, par les transports en commun, par le covoiturage.

Enfin, le vélo ne peut se développer harmonieusement sans pistes cyclables. Le plan vélo permet à l'État de soutenir les collectivités pour qu'elles en construisent. **J'ai donc tenu à sensibiliser tous les maires de notre circonscription** à propos de ce dispositif pour que nous puissions refaire du vélo en toute sécurité et parce que les équipements manquent cruellement, notamment à Arles ! Profitons de l'occasion ! Mettons concrètement en œuvre le changement vers « le monde d'après » que tant appellent de leurs vœux.

Soutien aux forces de sécurité et de secours, aux établissements de Santé et aux associations

L'ensemble des personnels des établissements de Santé est pleinement mobilisé, faisant preuve d'un professionnalisme à toute épreuve pour apporter les meilleurs soins aux personnes malades, ceci sans ménager ses efforts et sans compter ses heures. En Pays d'Arles, comme partout en France, il est notre fierté.

C'est pour cette raison, que j'ai soutenu dans un premier temps, les demandes de l'ensemble des EHPAD et des centres hospitaliers d'Arles et de Tarascon auprès du Président Directeur Général de l'entreprise TOTAL afin qu'ils puissent bénéficier de cartes de carburant offertes gracieusement par la multinationale. Suite à ma sollicitation, l'ensemble des structures de notre circonscription ont pu bénéficier de cette action solidaire.

Dans un second temps, j'ai pris contact avec l'entreprise L'OCCITANE EN PROVENCE qui a lancé la production de gels hydro-alcooliques afin de les offrir aux forces de sécurité et de secours, aux centres hospitaliers, aux EHPAD et aux associations de notre région. Suite à de nombreux échanges fructueux avec cette entreprise, les Sapeurs-Pompiers, la Police nationale, la Gendarmerie, les centres hospitaliers, les EHPAD et les associations de notre circonscription vont recevoir près de **1 170 flacons de gels hydro-alcooliques** qui seront livrés et équitablement distribués entre les différentes structures.

En parallèle, l'OCCITANE EN PROVENCE a offert près de **12 600 produits d'hygiène corporelle** pour les établissements de notre circonscription. Je remercie TOTAL et L'OCCITANE EN PROVENCE pour leur générosité ainsi que l'ensemble des bénévoles qui permis la distribution des dons.

Écho de l'Économie



LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR - UNE AUTRE URGENCE SANITAIRE

Dans une récente lettre ouverte au Président de la République, des élus locaux appartenant à l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air rappelaient qu'« il serait inacceptable de sortir demain de la crise du COVID-19 pour mourir de la pollution de l'air ». Cet appel nous alerte sur la nécessité de revoir la manière dont nos modes de production affectent notre environnement et notre santé.

En effet, Santé publique France et l'Agence européenne de l'Environnement estiment le nombre de décès prématurés liés à ce type de pollution **entre 48 000 et 67 000 par an**.

Indépendamment de la question du réchauffement climatique et des émissions de dioxyde de carbone (CO2) tout aussi urgente, la réduction des émissions de gaz liés à l'activité humaine (industrie, agriculture, logement, transports) constituant une menace pour la santé doit figurer parmi les priorités de nos politiques publiques.

Une **note** de la direction générale du Trésor publié en février 2020, plaide notamment en faveur de mesures sectorielles appliquées aux activités les plus polluantes.

Parmi les plus efficaces, le renforcement des taux de la composante « émissions polluantes » de la taxe générale sur l'activités polluantes (TGAP) pour l'Industrie est une mesure qu'il faudra suivre de près dans le prochain budget.

Il conviendra également d'être attentif aux mesures d'accompagnement associées à un tel dispositif.

Au-delà, les exemples étrangers de fiscalité environnementale nous invitent à la prise en compte de trois facteurs pour assurer la modification des comportements individuels :

Dans un premier temps, nous devons nous assurer que la montée en charge de ce type de fiscalité soit progressive avec des taux de taxation faibles à leur introduction afin garantir l'acceptabilité et de maintenir la compétitivité à l'export de nos entreprises.

Dans un second temps, il est primordial de donner de la visibilité aux entreprises sur la trajectoire de cette taxation afin de le permettre d'anticiper et de garantir la crédibilité et l'efficacité du signal-prix.

Enfin, cette fiscalité doit s'insérer dans une stratégie de politique économique globale, ce qui suppose d'envisager, en parallèle de cette montée en charge, une baisse d'autres impôts et charges (impôt sur les sociétés, contributions de sécurité sociale, mécanismes d'abattement fiscaux) en fonction des nouvelles priorités que nous donnons à l'action publique.

J'y porterai une attention toute particulière dans les mois à venir.



Liens utiles :

D.I.R.E.C.C.T.E : [en cliquant ici](#)
 C.C.I du Pays d'Arles : [en cliquant ici](#)
 U.R.S.S.A.F : [en cliquant aussi](#)
 Pôle Emploi : [en cliquant ici](#)

Informations locales



Attestation de déplacement des 100 Km

La déclaration de déplacement en dehors de son département et à plus de 100 Km de sa résidence est à télécharger sur [le site du Ministère de l'Intérieur](#)

La distribution des masques dans votre commune de notre circonscription

Saint-Etienne-du-Grès

La municipalité a distribué des masques chirurgicaux et des masques alternatifs dans tous les foyers grésouillais.

Si votre dotation est insuffisante pour le nombre de membres composant votre foyer, vous pouvez vous rendre en Mairie pour en obtenir d'autres, sur présentation d'un justificatif (livret de famille ou CNI des personnes concernées), à partir **du lundi 11 mai**, en salle du Conseil à la Mairie après prise de rendez-vous au **04 90 49 16 54**.

Tarascon

Deux masques en tissu homologués par la direction générale de l'armement ont été distribués à la population le week-end dernier par les agents du service public communal.

Si vous n'avez pas encore été distribué, n'hésitez pas à contacter la Mairie au **04.90.91.00.07**

Fontvieille

Un masque « grand public » en tissu est en cours de distribution par la municipalité au domicile de chaque fontvieillois, au nombre d'un masque par adulte et par enfant à partir de 10 ans.

Si vous étiez absent de votre domicile au moment de la distribution, vous pouvez vous rendre en mairie annexe muni d'un justificatif pour récupérer vos masques.

Boulbon

La municipalité distribue des masques en tissu en format « drive » aux fenêtres de la mairie depuis hier à la population. La distribution s'effectue en fonction du nom de famille du foyer, vous devez vous rapprocher de la mairie pour de plus amples informations.

Concernant les personnes de plus de 75 ans et celles considérées comme sensibles, une livraison à domicile sera effectuée.

Saint-Martin-de-Crau

La ville distribue des masques en tissu auprès de ses habitants, pour cela il faut s'inscrire au préalable via un formulaire à remplir sur le [site](#) de la mairie.

Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Une distribution de masques chirurgicaux est effective depuis le mois d'avril au domicile de chaque saintois.

Miramas

La distribution d'un masque par habitant se fait à domicile et a débuté milieu de semaine dernière.

Pour être informé de toutes les modalités (notamment en cas d'absence, permanences, justificatifs), inscrivez-vous à la téléalerte. Ainsi vous pourrez recevoir un appel téléphonique, un sms et un mail pour cette distribution et pour les informations importantes en période de crise, en [clicquant ici](#)

Istres

Pour bénéficier de la distribution de masques réutilisables par la Ville, il faut vous inscrire [ici](#)

Arles

Une distribution de masques se fera par le CCAS dans les boîtes aux lettres des Arlésiens âgés de 70 ans et plus, vivant dans le centre et les quartiers de la ville. Cette distribution démarrera en fin de semaine. Retrouvez toutes les informations [ici](#)

Mobilisés à vos côtés



Face à la crise sanitaire du Covid- 19, j'ai pris la décision, dès le 12 mars dernier, de fermer ma permanence parlementaire jusqu'à nouvel ordre, afin de préserver la santé de mes collaborateurs.

Depuis cette date, mon équipe et moi-même sommes pleinement mobilisés pour conseiller, orienter et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs démarches :

- **Marion BISCIONE** chargée des questions relatives à la pêche et à l'agriculture : marion.biscione@cb-an.fr
- **Adrien VINCENTELLI** chargé des questions institutionnelles et culturelles : adrien.vincentelli@cb-an.fr
- **Adrien PORQUET** chargé des questions relatives au soutien à notre économie et à nos entreprises : adrien.porquet@cb-an.fr
- **Grégory PENIAS** chargé des questions relatives aux solidarités : gregory.penias@cb-an.fr

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée